



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES  
SECTION DE CHIMIE ET BIOCHIMIE  
Présidence

## FORMATION PRATIQUE A LA RECHERCHE EXTRA MUROS EN MASTER DE CHIMIE

1 mois (8 ECTS) ou 2 mois (16 ECTS)

### 1. À COMPLÉTER PAR L'ÉTUDIANT-E AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION PRATIQUE

Nom, Prénom, e-mail, signature de l'étudiant-e :

Formation « simple » (8 ECTS) ou « double » (16 ECTS) :

Début, fin, taux d'occupation (h/sem) :

Titre provisoire :

Responsable externe, affiliation, e-mail, date, signature :

Répondant interne, date, signature :

Date et signature du Directeur du Département concerné à la Section :

→ *Transmettre au conseiller académique pour ratification par le Président de Section (voir remarque)*

Date et signature du Président de Section :

→ *Le conseiller académique enregistre la formation pratique et transmet l'original au répondant interne*

---

### 2. ÉVALUATION FINALE DU RAPPORT DE FORMATION PRATIQUE A LA RECHERCHE

Note attribuée :

Titre définitif (si différent du titre provisoire) :

Date et signature du répondant interne :

→ *Transmettre l'original complété au conseiller académique pour validation des crédits*

---

Remarque : pour un projet en milieu non-académique, le répondant interne établit un préavis motivé à l'attention du Président de la section ; le préavis est transmis avec le formulaire au conseiller académique

Par leur signature, le responsable externe et l'étudiant-e s'engagent à respecter les règles de la Section de chimie et biochimie relatives à la réalisation des formations pratiques et travaux de Master.